TE Chor

10 décembre 2025 l

Ecrit par le 10 décembre 2025

## Protection des majeurs

Malgré les difficultés découlant de la pandémie de coronavirus Covid-19, les 5 services Mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) du département de Vaucluse et les 14 mandataires exerçant à titre individuel poursuivent le suivi des 3 800 usagers qui leurs sont confiés par la justice, dont environ 60 % sont à domicile et 40 % en établissement.

Les MJPM s'efforcent de mettre à disposition de leurs usagers les moyens indispensables à leur vie quotidienne : ils veillent à ce que les services à la personne et les étayages utiles au maintien des personnes à domicile soient assurés, et ils maintiennent le contact avec les majeurs protégés, dont ils sont souvent le seul lien social, particulièrement touchés par le confinement.

Dans le même temps, les services de la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) poursuivent leurs missions d'appui et de soutien aux services et aux mandataires, en particulier l'appui à la coordination de l'ensemble des MJPM – services et individuels -, l'objectif étant de mutualiser les bonnes pratiques en période de crise et de garantir une veille informative au bénéfice de l'ensemble des acteurs.

Malgré les difficultés découlant de la pandémie de coronavirus Covid-19, les 5 services Mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) du département de Vaucluse et les 14 mandataires exerçant à titre individuel poursuivent le suivi des 3 800 usagers qui leurs sont confiés par la justice, dont environ 60 % sont à domicile et 40 % en établissement.

Les MJPM s'efforcent de mettre à disposition de leurs usagers les moyens indispensables à leur vie quotidienne : ils veillent à ce que les services à la personne et les étayages utiles au maintien des personnes à domicile soient assurés, et ils maintiennent le contact avec les majeurs protégés, dont ils sont souvent le seul lien social, particulièrement touchés par le confinement.

Dans le même temps, les services de la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) poursuivent leurs missions d'appui et de soutien aux services et aux mandataires, en particulier l'appui à la coordination de l'ensemble des MJPM – services et individuels -, l'objectif étant de mutualiser les bonnes pratiques en période de crise et de garantir une veille informative au bénéfice de l'ensemble des acteurs.